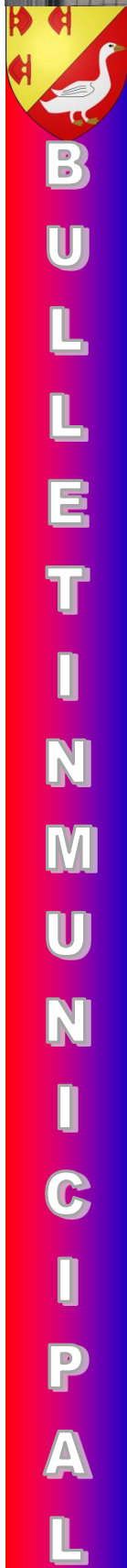




BOUIN-PLUMOISON

Edition n° 26 - Février 2022



VOYAGE DANS LE TEMPS...
Les reconnaissez -vous ?

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi : de 9h00 à 12h00

 **03 21 86 44 80** - Courriel : commune-bouin-plumoisson@orange.fr

Permanence du Maire et Adjointes sur rendez vous

Toutes les infos sur ► www.bouin-plumoisson.fr

Le site internet de la commune.

2022, vers un retour à la vie d'avant...

En ce début d'année, la situation sanitaire ne nous a permis de vous retrouver lors de la traditionnelle cérémonie des vœux. Le Conseil Municipal a fait le choix de vous adresser ses meilleurs vœux par une carte dans votre boîte aux lettres.

Nous vous espérons toutes et tous en bonne santé et souhaitons pouvoir très vite retrouver une vie communale riche, loin de cette pandémie...

Voyage dans le temps, les avez-vous reconnus ?

Il y a quelques temps, un Boumoisien, ancien Conseiller Municipal a transmis la photo de la page de couverture à la Mairie.

C'est l'occasion pour nous de rappeler un moment d'Histoire communale. Ces photos sont l'âme et la mémoire de notre Commune, il est important de les partager.

Par ce partage, nous rendons également hommage à celles et ceux qui se sont engagés en tant qu'Elus dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants.

Cet engagement et ce souci de l'intérêt communal sont toujours aussi présents en 2022.

Cette photo présente le Conseil Municipal de 1977.

M René FRISTOT était le Maire de la commune (en bas de la photo, au centre), il sera maire jusqu'en 1983.

Robert THERRY lui succédera (2^{ème} en partant de la droite en haut de la photo).

Certains d'entre vous auront reconnu quelques membres du Conseil de l'époque ...Pour les autres, voici le nom des Conseillers.

Messieurs **Jacques PLE**, **René FRISTOT** et **André DELAINE** en bas de la photo.

Messieurs **Gérard HERBIN**, **Jean-Pierre DENEUVILLE**, **Yves CONFRERE**, **Gaston GAMBIER**, **Gérard DELERIVE**, Madame **Yvette ROUSSEL**, Messieurs **Robert THERRY** et **Paul FIOLET**.

Erratum Commerçants Artisans de la Commune

Lors du dernier bulletin, nous vous avons présenté les commerçants et artisans de la Commune. Nous avons oublié de mentionner JULIEN FLAHAUT. Agent général AVIVA installé à Hesdin, il a plus de 15 ans d'expérience dans le métier. Il vous propose tout type d'assurances, placements pour les particuliers, professionnels ou agricoles. Il propose une gamme complète d'assurances (maison, auto, mutuelle, prêts). Vous pouvez le joindre au

03 21 86 87 19 ou via la page facebook AVIVA assurances Hesdin Julien



Depuis le dernier bulletin...

Animation HALLOWEEN :



Les enfants accompagnés par un de leur parent et sous les conseils d'Alexandra, ont tout d'abord fabriqué une bougie en cire d'abeilles.

Ils ont pu choisir un modelage différent .

Ensuite ils ont choisi la citrouille de leur choix, il y en avait pour tous les goûts : petites, grosses, oranges et même des vertes !

Belle récolte dans les jardins !

Samedi 30 octobre, dans les jardins d'Histoire d'Abeille , de drôles de personnages se promenaient tous plus effrayants les uns que les autres...

C'est avec plaisir que la Municipalité avait répondu favorablement à l'idée de Sébastien et Alexandra , d'accueillir les enfants de la Commune pour Halloween.

Pour que ce moment soit réussi ils avaient planté de nombreux pieds de citrouilles dans les jardins...

Financée par la Commune, cette animation s'est déroulée en plusieurs temps.



Une fois la citrouille vidée et sculptée avec l'aide des adultes , les membres du Conseil Municipal ont pu attribuer des notes aux enfants pour choisir les plus beaux costumes !

Deux catégories avec les plus jeunes d'un côté et les plus âgés de l'autre ont été faites , les 3 plus beaux costumes se sont vus offrir un petit cadeau par la Commune.

Cet bel après-midi s'est terminé autour d'un goûter.

Une animation qui a plu aux petits et aux grands !





Cérémonie du 11 Novembre 2021

Cérémonie organisée par l'Association des Anciens Combattants, commémoration de la Victoire, de la Paix et d'Hommage à tous les morts pour la France.

Robert Therry, président des Anciens Combattants accompagné de M. le Maire, a déposé des gerbes au pied de nos deux monuments en présence des élus et de la population venue en nombre.

Lors de cette cérémonie, une plaque commémorative a été déposée sur la tombe de notre ancien porte-drapeau, Jean-Claude Desobry décédé le 30 août dernier.

Ce sont les élèves de CM2 accompagnés par Mme Proix leur enseignante, qui ont lu l'hommage de l'Etat aux soldats.

Ils étaient nombreux à s'être déplacés pour se joindre à l'hommage aux soldats et faire découvrir la maquette qu'ils ont fabriquée en projet de classe.



Cérémonie
11 Novembre 2021



Médaille de Bronze
Assemblée Nationale aux CM2

Nous saluons ce projet mené par Mme Proix avec ses élèves, citoyens de demain.

Le devoir de mémoire est transmis à ces **jeunes générations** ainsi que les valeurs d'engagement qui ont animé tous ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Le travail de mémoire consiste, par le souvenir, à **rendre hommage aux anciens** qui se sont donnés et ont contribué, par leurs actions, à la préservation des libertés dont les plus jeunes jouissent aujourd'hui.

C'est pourquoi, le 17 décembre dernier, Robert Therry, Député, a remis à chaque élève ainsi qu'à leur enseignante, la médaille de Bronze de l'Assemblée Nationale au titre du Devoir de Mémoire 2021. Ce moment solennel s'est déroulé en présence également des Maires du RPI, de Mme Denquin 1^{ère} Adjointe en charge des Affaires scolaires.

Le Banquet des Aînés et des Anciens Combattants :



11 Novembre 2021
Le vin d'honneur

Cette année, la situation sanitaire a permis à la population de se réunir autour du vin d'honneur après la cérémonie aux Monuments, puis pour le traditionnel banquet des Aînés et des Anciens Combattants.

Lors du vin d'honneur, la population a pu admirer le remarquable travail des CM2.

Pour le banquet, toutes les conditions étaient réunies pour que les convives passent un excellent moment !

Une table finement décorée, un repas délicieux préparé par l'équipe des « Bons petits plats » et le plaisir simple de se retrouver.

Des sourires nombreux à table comme en cuisine ou au service !



La joie de se retrouver ...
Plaisirs partagés ...



La Doyenne et le Doyen du banquet ont été mis à l'honneur et se sont vus remettre une boîte de chocolats.

Entre les plats, les convives ont apprécié faire quelques pas de danse...mais aussi de finir le repas par une « petite poire » !



Entre les plats ...
Quelques pas de danse !



Le Banquet des Aînés
et des Anciens Combattants

Le Téléthon 2021

Le Téléthon 2021 fut celui du défi. Notre Commune fut le point d'aboutissement du « relais pompiers et gendarmes avec la flamme olympique ».

En dépit de conditions climatiques difficiles, tous ont parcouru le territoire en partant du Centre de Secours de Marconne, passant par Chériennes, Capelle -les-Hesdin ou encore Hesdin avant de terminer à Bouin -Plumoison. Après une arrivée à la tombée de la nuit, accompagnée par les sirènes des véhicules en charge de la sécurité, une collation leur a été offerte.



Cette année encore , un drive tartiflette a été organisé par l'Association du Téléthon présidée par Robert Therry. Ce sont près de 290 parts de tartiflette ou potjevleesch qui ont été préparées et vendues au profit du Téléthon.

Cette belle action a pu être menée grâce « à l'armée de bénévoles » comme le dit le président de l'association.

Dès le vendredi , ce sont les dons des élèves du RPI qui ont été collectés, grâce à la vente d'objet « Téléthon ».

Bravo à tous !

Les Colis des Aînés

Lors du week-end des 10 et 11 décembre, les membres du Conseil Municipal ont distribué à tous les Aînés de plus de 65 ans un colis de Noël.

Des sourires et quelques mots (sur le pas de la porte en raison de la situation sanitaire) que chacun d'entre nous ont apprécié partager .

Des paniers garnis pour régaler les papilles !



Noël des enfants de la Commune



L'évolution de la situation sanitaire a contraint le Conseil Municipal début décembre à reporter l'animation spectacle pour les enfants, prévue le samedi 19 décembre.

Dimanche 20 décembre, le Père Noël nous a fait la surprise de s'arrêter dans notre village pour aller à la rencontre des enfants distribuer des friandises.

Grâce à Me Verhaeghe et M Quenu , habitants de notre Commune, le Père Noël a pu économiser ses forces et se balader dans la jolie calèche tirée par le beau « Gracieux ».

Nous les remercions d'avoir proposé ce moment aux enfants de Bouin-Plumoison.

Les Employés Communaux

Le 22 décembre dernier, Léa a quitté le poste de secrétaire de Mairie pour s'envoler vers d'autres missions.

Elle était arrivée le 6 février 2019 à Bouin-Plumoison, nous avons tous pu apprécier durant ces années, sa gentillesse et son dévouement au service de la population.

La Municipalité a tenu à la remercier pour son travail. Léa a reçu une box et un bouquet de fleurs.

De son côté, elle a tenu à remercier les deux Conseils Municipaux avec qui elle a travaillé. Elle dira que ce fut une « belle expérience professionnelle et personnelle ».

Sylvie JEANNE lui succède désormais, elle vous accueille du mardi au samedi matin de 9h00 à 12h00, elle est animée par la volonté d'aider au mieux la population et de répondre à leurs demandes.



EXTRAITS DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CM) 13 octobre 2021 à 18h30
Convocation du 05 octobre 2021

Aucun absent.

Délibérations ajoutées à l'ordre du jour :

- Délibération pour une animation halloween au compte 6232
- Délibération pour la mise en place d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes des 7 Vallées et la Commune de Bouin-Plumoison pour des marchés et accords-cadres de fournitures et services
- Délibération dématérialisation des actes
- Délibération entretien de l'étang communal – présentation du devis

Travaux sécurité route nationale :

Réception des courriers de notification de refus pour l'OSMOC et amende de polices.

Néanmoins nous avons eu l'acceptation de la subvention Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires pour un montant de 19 832 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour représenter le dossier de subvention au titre de l'osmoc et des amendes de police pour l'année 2022.

Le conseil municipal accepte de représenter le projet de travaux de sécurité routière.

Délibération ticket de manège ducasse de Bouin-Plumoison :

Monsieur le Maire expose qu'il est intéressant d'offrir aux enfants de Bouin Plumoison, âgés de 2 à 12 ans des tickets de manège pour profiter des manèges de la ducasse de la commune de Bouin-Plumoison

Cette dépense sera imputée au compte 6232.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal :

Le conseil municipal accepte d'offrir les tickets de manège, aux enfants de Bouin-Plumoison pour la ducasse annuelle.

Délibération : Avenant au contrat à durée déterminée de Monsieur Tanguy GODET

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que à la suite de l'absence prolongée de Monsieur PASCAL LECUYER, et aux congés de Monsieur ALAIN LEBORGNE il est nécessaire d'augmenter le contrat de Monsieur TANGUY GODET.

Monsieur TANGUY GODET, est actuellement embauché en contrat PEC pour une durée d'un an (juin 2022) à 30 heures semaine. Monsieur le Maire propose d'augmenter le contrat de Monsieur GODET, à 35 heures jusqu'à la fin de son contrat, soit juin 2022

Après réflexion, le conseil délibère à l'unanimité et :

ACCEPTE, l'avenant au contrat de MONSIEUR GODET TANGUY pour la durée stipulée ci-dessus.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au contrat de Monsieur TANGUY GODET

Jardin des souvenirs/ cimetière

Après discussion, le conseil municipal se donne rendez-vous au cimetière de Plumoison pour voir l'emplacement du jardin du souvenir et les prochaines caves-urnes.

Délibération fête Halloween 30 octobre 2021

Monsieur le Maire expose que Monsieur Sébastien Therry, gérant D'HISTOIRE D'ABEILLE, est venu présenter un projet de fête d'halloween pour les enfants du village de 3 à 12 ans.

L'animation aurait lieu à HISTOIRE D'ABEILLE : Un atelier bougie lanterne citrouille. Tarif 10 € par enfant.

Un concours du plus beau costume d'Halloween sera organisé, et une récompense, sera remis au 5 plus beaux costumes. Un goûter en fin de journée sera également organisé.

Le prix de la prestation sera d'environ 700 à 750 € pour 70 enfants.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal pour l'organisation de cette animation ainsi que de mandater au compte 6232 les dépenses affectées à l'animation :

Le conseil municipal autorise :

Autorise Monsieur le Maire à réaliser l'animation pour le 30 octobre 2021.

Autorise Monsieur le Maire à Mandater les dépenses de cette animation au compte 6232 fête et cérémonie.

Délibération spectacle fête de Noël 2021

Monsieur le Maire, laisse la parole à Madame Bédhom Céline, 3^e adjointe pour la présentation du projet du spectacle de Noël des enfants.

Une prestation réalisée par « LASSALLE DE SPECTACLE ». 45 minutes de spectacle et 1h30 d'atelier. La somme globale de 786,73 € HT + la TVA à 5,5% de 43,27 €, soit la somme totale TTC de 830,00 € Sacem comprise.

Le maire demande l'avis du conseil municipal :

Le conseil municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour la prestation du spectacle de Noël

Délibération Projet Eolien Web Energie :

À la suite de la présentation de WEB ENERGIE au conseil municipal et à la concertation publique avec la population concernant le projet d'implantation des éoliennes, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le projet à venir.

Il informe le conseil municipal que 2 élus sont concernés par le projet et qu'ils ne doivent pas prendre part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide après vote à bulletins secrets :

9voix contre, pour le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Bouin-Plumoison

Délibération Mise en place d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes des 7 Vallées et la Commune de Bouin-Plumoison pour des marchés et accords-cadres de fournitures et services

• **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'adhérer à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent proposé par la Communauté de communes des 7 Vallées, pour des marchés de fournitures et services, pour la durée du mandat de Mme ou M. le Maire,
- D'approuver les termes et articles de la convention constitutive du groupement de commandes permanent,
- D'autoriser Mme ou M. le Maire à signer cette convention constitutive de groupement de commandes permanent, qui prendra effet à compter de sa date de signature pour la durée du mandat de Mme ou M. le Maire,
- D'autoriser Mme ou M. le Maire à signer tous les autres documents, notamment les avenants à la convention constitutive du groupement de commandes permanent, et les annexes (document de présentation de marché mutualisé) à cette convention, qui présenteront les différents marchés mutualisés et qui confirmeront la participation éventuelle de la commune à ces marchés (sans retour de la commune dans les délais prescrits, elle est réputée ne pas participer à la consultation proposée),
- D'autoriser le coordonnateur mandataire du groupement, à attribuer, signer et notifier les marchés et accords-cadres issus du groupement de commande selon les modalités fixées dans cette convention,
- D'autoriser le coordonnateur mandataire du groupement, à signer tout document se rapportant au groupement de commande.

Délibération entretien de l'étang communal – présentation et validation du devis :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, avoir reçu en rendez-vous, le président de l'association des pêcheurs boumoisiens Monsieur DENQUIN David concernant l'état de l'étang communal. En effet, par manque de moyen financier, l'étang est en très grande insalubrité.

Un devis est présenté, de l'entreprise PROBUL, pour l'achat de produit pour la dégradation de la vase. Deux passages par an seraient nécessaires.

Monsieur Denquin David, a demandé à Monsieur le Maire, si la commune pouvait prendre en charge le coût du traitement de la dégradation de la vase de l'étang.

Le montant du devis est de **652.42 € TTC** pour les deux passages.

Monsieur le Maire, demande l'avis du conseil municipal, pour la prise en charge financière du produit de traitement par la commune de Bouin-Plumoison :

Le conseil municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de **652.42€**

Délibération dématérialisation des actes :

Le conseil municipal décide :

- ➔ Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

- ➔ Donne leur accord pour que la collectivité accède aux services proposés par la société AGEDI pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- ➔ Autorise le Maire (Président) à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Somme, représentant l'État à cet effet ;
- ➔ Donne leur accord pour que le Maire (Président) signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société AGEDI pour la délivrance des certificats numériques.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CM) 07 décembre 2021 à 19h00
Convocation du 1 décembre 2021

Aucun absent

Ajout délibérations à l'ordre du jours :

- Délibération création emploi à temps non complet adjoint administratif territorial – remplacement de Léa en janvier par Magali LENGLOS 4 heures semaines.
- Délibération CDD SYLVIE JEANNE – Semaine d'intégration du 13 au 17 décembre 2021
- Délibération assurance statutaire – Majoration des tarifs de 10 % assurance statutaire CNRACL
- Délibération fusion RPI GUISY HUBY SAINT LEU BOUIN MARCONNELLE

Travaux Chemin de Marconnelle – Devis Baude Billet

Présentation devis BAUDE BILLET, montant 4 431 TTC €

Le conseil municipal valide le devis Baude Billet pour un montant de 4 431 € TTC

Revalorisation caution de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique qu'au vu des nombreux impayés, il propose de revaloriser la caution.

Il propose d'inclure dans le contrat le montant d'une caution de sureté : montant de la caution + 100€ (pour l'électricité). Le conseil municipal après réflexion décide : Le conseil valide à l'unanimité

Nouvelle régie : Fête et cérémonie

Encaissement chèques, virement, encaissement espèces, paiement carte bancaire.

Travaux logement : 198 rue du Mont de Kersuin

Tubage de la cheminée pour un montant de 1 780 €.

SECURITE – PREVENTION DE LA DELINQUANCE ADHESION AU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Le Conseil municipal

Après en avoir pris connaissance des termes du protocole et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de la commune au protocole de participation citoyenne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole de participation citoyenne avec le représentant de l'Etat

Délibération pour autoriser la gendarmerie à réaliser l'étude (gratuite) pour l'installation de caméra de vidéo surveillance

Monsieur le Maire expose avoir reçu la gendarmerie pour une présentation de l'étude d'installation des caméras de vidéo de surveillance.

L'étude est gratuite. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour lancer cette étude.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette étude.

RECENSEMENT de la population 2022 – Nomination et rémunération d'une agent recenseur du recensement de la population.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal :

Le conseil municipal accepte la candidature de Madame Margot Henquez en tant qu'Agent Recenseur, ainsi que sa rémunération.

RECENSEMENT de la population 2022 - Nomination d'un coordonnateur communal du recensement de la population.

Le conseil municipal accepte la candidature de Monsieur DESPINS JEAN MARC en tant que coordonnateur communal

Délibération création emploi à temps non complet adjoint administratif territorial – remplacement de Léa en janvier par Magali LENGLOS 4 heures semaines.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de la démission de Madame DELCUSE LEA au 31/12/2021

Le Maire propose à l'assemblée,La création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif à temps non complet soit 4h / 35 h, en tant que secrétaire de Mairie, à compter du 03/01/2022.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente. **Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré,**

DÉCIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Délibération pour un CDD pour Madame SYLVIE JEANNE – Semaine de transition du 13/12/2021 au 17/12/2021

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de la démission de Madame DELCUSE LEA au 31/12/2021

Considérant la nécessité de réaliser une semaine transition de fonctions entre LEA DELCUSE et SYLVIE JEANNE

Le Maire propose à l'assemblée : la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif à temps non complet soit 31/ 35 h, en tant que secrétaire de Mairie, pour la semaine de transition du 13/12/2021 au 17/12/2021. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, DÉCIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget. **ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents.

Délibération assurance statutaire

Le Conseil Municipal, Comité Syndical, Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- ♦ **Approuvent** les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité ou de notre établissement public,
- ♦ **Décident** d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 01 janvier 2022, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

Délibération de la fusion entre le RPI 73 (HUBY-SAINT-LEU ET GUISY) et le RPI 150 (MARCONNELLE ET BOUIN PLUMOISON)

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a été mis en place à compter de la rentrée scolaire 1997 entre les communes de MARCONNELLE et BOUIN-PLUMOISON.

Les deux communes ont constaté avec regret une baisse des effectifs pour cette année scolaire 2021/2022 (155 enfants scolarisés). L'inspection académique a récemment convoqué et reçu les maires de Bouin-Plumoison, Huby Saint Leu, Guisy et Marconnelle afin d'évoquer le projet d'un RPI regroupant les écoles de ces 4 communes.

Il est demandé aujourd'hui aux communes faisant parties du regroupement pédagogique intercommunal de délibérer afin de valider ou non cette fusion.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil du conseil municipal concernant la fusion entre le RPI 73 (HUBY-SAINT-LEU ET GUISY) et le RPI 150 (MARCONNELLE ET BOUIN PLUMOISON) :

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de :

VALIDER la fusion entre le RPI 73 (HUBY-SAINT-LEU ET GUISY) et le RPI 150 (MARCONNELLE ET BOUIN-PLUMOISON)

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DETR 2022 (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire présente le projet de la construction d'un nouvel atelier communal. Il précise que ce projet pourrait faire l'objet de demande de subventions auprès de l'état, au titre de la DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX). Il présente deux devis avant-projet :

- MORONVAL	85 971.10 € HT
- AMS	8 116.28 € HT
<hr/>	
	94 087.38 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le projet de construction d'un local technique communal sur la Commune de BOUIN-PLUMOISON
- **SOLLICITE** l'inscription de ces travaux au taux maximal en vigueur, au programme subventionnable au titre de la **DETR 2022**
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - * **DETR** **23 521.84 € HT**
 - * **DSIL** **18 817.47 € HT**
 - * **FARDA** **23 521.84 € HT**
 - * **Fonds propres** **28 226.21 € HT**

Délibération demande de Dotation de soutien à l'investissement local 2022 (DSIL)

Monsieur Le Maire présente le projet de la construction d'un nouvel atelier communal. Il précise que ce projet pourrait faire l'objet de demande de subventions auprès de l'état, au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local).

Il présente deux devis avant-projet :

- MORONVAL	85 971.10 € HT
- AMS	8 116.28 € HT
<hr/>	
	94 087.38 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le projet de construction d'un local technique communal sur la Commune de BOUIN-PLUMOISON
- **SOLLICITE** l'inscription de ces travaux au taux maximal en vigueur, au programme subventionnable au titre de la **DSIL 2022**
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel

Délibération demande de subvention FARDA 2022

Monsieur Le Maire présente le projet de la construction d'un nouvel atelier communal. Il précise que ce projet pourrait faire l'objet de demande de subventions auprès du département, au titre du FARDA.

Il présente deux devis avant-projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le projet de construction d'un local technique communal sur la Commune de BOUIN-PLUMOISON
- **SOLLICITE** l'inscription de ces travaux au taux maximal en vigueur au programme subventionnable au titre de la **FARDA 2022**
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel

Etat Civil

<i>Décès 2021</i>	<i>Naissances 2021</i>
-M STEINBERG David,John le 07/02/2021	-DESTAMINIL POURPOINT Melvyn le 14/01/2021
-M BLONDEL Guy le 19/05/2021	-HAVART Orion le 23/02/2021
-M DESOBRY Jean-Claude le 30/08/2021	-BAILLY GAMBIER Léon le 30/05/2021
-M FEVRIER Charles le 30/10/2021	-DEMEULEMERSTERE Trévis le 06/07/2021
-M BOULARD Guy le 01/11/2021	-DUBOIS Luigi le 01/08/2021
	-DENQUIN EVANS Elias le 06/10/2021
	-LEBLOND Amicia le 22/10/2021
	-OURIZAT Dodie le 05/11/2021
	-AGIEZ Bjorn le 13/12/2021



- **19/03/2022** Opération « Hauts de France Propre » organisée par la Société de Chasse du Marécage Boumoisien et Chasse en plaine.
- **02/04/2022** Couscous de l'APE du RPI
- **03/04/2022** Parcours du Cœur .
- **09 et 10/04/2022** Fêtes Médiévales Histoire d'Abeilles.
- **16 /04/2022** **22^{ème}** Chasse aux œufs, organisée par le Comité des Fêtes.
- **30/04/2022** Projet de voyage Foire de Paris organisé par le Comité des Fêtes.
- **08/05/2022** Commémorations du 8 mai 1945 🇫🇷.
- **20/05/2022** Fête des voisins.
- **18/06/2022** Fête des Ecoles du RPI.
- **25/06/2022** Voyage des enfants du village.
- **14/07/2022** Fête Nationale 🇫🇷 Repas .
- **30/07/2022** Ducasse, Soirée Spectacle.
- **31/07/2022** Fête des Oujons : Brocante, exposition avicole,etc...
- **19/20/21/08/2021** Fête du miel à Histoire d'Abeilles. « diverses animations ».
- **01/09/2022** Rentrée Scolaire 2021-2022.
- **08/10/2022** Repas du Comité des Fêtes.

* bulletin municipal élaboré en coopération avec la commission communication :

Pierre Liefhooghe, Séverine Denquin, Jean-Marc Despins, Marie-Line Pichonnier Royer.

Rédaction et mise en page : Céline BEDHOM, Adjointe à la communication.

Imprimé par nos soins

